

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 NOVEMBRE 2020

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le vingt-sept octobre deux mille vingt, s'est réuni en Mairie le 2 novembre deux mille vingt, à vingt heures, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Daniel MICHAUD, Maire.

Madame Nadine BAUDET a été nommée secrétaire de séance.

Présents : MICHAUD Daniel, BAUDET Nadine, DESCOMBES Gérard, CHETAÏLLE Maryse, RAVE Guy, LAGNEAU Jeannine, BURNICHON Jean-Pierre, SAINT DIDIER Richard, DUCROT Séverine, CONDEMINÉ Loïc, FRANCHET Christophe, DARSON Barbara, VAILLANT Cédric.

Membre(s) excusé(s) : LAFOND Florence a donné pouvoir à Barbara DARSON, Marylou BINE a donné pouvoir à Nadine BAUDET

PROCÈS-VERBAL

Lecture faite, le Conseil Municipal approuve le procès-verbal de sa séance du 5 octobre 2020.

DECLARATIONS D'INTENTION D'ALIENER

La commune n'exerce pas son droit de préemption sur les parcelles suivantes ayant fait l'objet d'une déclaration d'intention d'aliéner :

-parcelle AI 224p, située rue du Ribouillon, d'une superficie de 1240m² vendue 69 600€

-parcelle bâtie AE 399, située à route du petit Saint Cyr, d'une superficie de 1214m² vendue 225000€

-vente du fonds de commerce à usage de boulangerie-pâtisserie situé 25 place Quincius Vinum, au prix de 132 000€, dont 70 000€ d'éléments incorporels et 62 000€ d'éléments corporels.

CLOTURE DU BUDGET CCAS ET REPRISE DES RESULTATS SUR LE BUDGET COMMUNAL

Compte administratif

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le compte administratif de l'exercice 2020, dont les écritures sont conformes au compte de gestion du Comptable du Trésor.

	Dépenses	Recettes
<u>Section de fonctionnement</u>		
* Mandats et titres émis.....	1 493.63 €.....0 €
* Résultat de fonctionnement 2019 reporté.....	899.59€
Solde de la section de fonctionnement.....		...- 594.04€
<u>Section d'investissement</u>		
* Mandats et titres émis.....	Néant.....	Néant
Résultat de l'exécution du budget.....		- 594.04 €

Monsieur le Président ayant quitté la séance, le conseil municipal procède au vote et approuve à l'unanimité le compte administratif 2020 du C.C.A.S

Compte de gestion

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur, ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2020.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019 celui de tous les titres et recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés, et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2020 au 31 août 2020, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Déclare que le compte de gestion de la Commune dressé pour l'exercice 2020 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Reprise des résultats

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal qu'il convient de reprendre les résultats du compte administratif 2020 du CCAS sur le budget communal, faisant apparaître comme résultat de clôture un déficit de fonctionnement cumulé de **594.04€**.

Après avoir délibéré, le conseil municipal :

DÉCIDE d'affecter le résultat de clôture constaté au 31 août 2020 comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Ligne budgétaire D002 – déficit antérieur reporté de fonctionnement : **-594.04€**.

DEMANDE D'AIDE AUX SINISTRES DES ALPES-MARITIMES

Monsieur le Maire rappelle que certains habitants des Alpes-Maritimes ont été victimes et ont eu à déplorer un grand nombre de pertes matérielles notamment.

Afin de leur venir en aide, il est proposé aux conseillers municipaux d'attribuer une aide de 1 000€ par le biais de l'association des Maires des Alpes-Maritimes.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L2121-29,

Entendu le rapport de Monsieur le Maire,

Considérant que la commune souhaite s'associer à l'élan national de solidarité en faveur des sinistrés des Alpes-Maritimes,

-DECIDENT d'autoriser Monsieur le Maire à verser une subvention exceptionnelle de 1000€ à l'association des Maires des Alpes-Maritimes.

-CHARGENT Monsieur le Maire de signer tous les documents relatifs à cette décision.

PROJET D'EXTENSION DU CIMETIERE

Les élus prennent connaissance d'un plan de principe d'aménagements du futur cimetière qui est encore à peaufiner. Les élus s'accordent à penser que la propriété communale contigüe au cimetière actuel est suffisante, et

qu'il n'y a de ce ne fait pas nécessité de procéder à des échanges de terrain avec les voisins.

PROJET D'EXTENSION DE L'EPICERIE

Le dossier de consultation des entreprises est en cours d'achèvement et le permis de construire devrait pouvoir être validé dans le courant de la semaine du 9 au 13 novembre.

Le calendrier prévu est le suivant :

- remise des offres par les entreprises vers la mi-décembre
- démarrage des travaux au 1er février 2021

DESIGNATION D'UN CORRESPONDANT DEFENSE

Missions des correspondants défense :

Les correspondants défense remplissent en premier lieu une mission d'information et de sensibilisation des administrés de leur commune aux questions de défense. Ils sont également les interlocuteurs privilégiés des autorités civiles et militaires du département et de la région. Enfin, ils disposent d'un espace spécifique sur le site Internet du ministère de la défense.

Quels sont les interlocuteurs des correspondants défense ?

Les interlocuteurs immédiats des correspondants défense se situent au niveau de chaque département ; il s'agit de la préfecture et de la délégation militaire départementale.

Il appartient à chaque commune de procéder à la désignation d'un correspondant défense parmi les membres du conseil municipal

Le conseil municipal décide de nommer **Monsieur Gérard DESCOMBES**.

DESIGNATION D'UN REFERENT AMBROISIE

Ambroisie : plantes invasives originaires d'Amérique du nord et capables de se développer rapidement dans de nombreux milieux (parcelles agricoles, bords de route, chantiers, friches, etc.).

Leur pollen, émis en fin d'été, provoque de fortes réactions allergiques (rhinites, etc.) chez les personnes sensibles. C'est également une menace pour l'agriculture (pertes de rendement dans certaines cultures) et pour la biodiversité (concurrence avec certains végétaux en bords de cours d'eau).

Une fois qu'un pied d'ambroisie est observé, il faut rapidement l'éliminer car il est difficile de l'éradiquer une fois qu'il est installé.

Le maire : premier acteur de terrain

Le maire est la première personne concernée par la sécurité sanitaire de ses concitoyens. Il doit se référer à la réglementation spécifique à la lutte contre les ambrosies existantes et gérer le risque ambroisie par des mesures proportionnées.

Un référent ambroisie est un élu local et/ou un agent territorial et/ou un bénévole ayant plusieurs rôles de médiation dans la lutte contre l'ambroisie :

- Repérer les zones colonisées et inviter les personnes concernées à agir
- Orchestrer la lutte sur le territoire communal
- Contribuer, sous l'autorité du maire, au respect de la réglementation en vigueur
- Communiquer et faire remonter l'information en cas de difficulté

Le conseil municipal décide de nommer **Monsieur Jean-Pierre BURNICHON**.

ECOLE PROPOSITION D'UN DEVIS POUR DES INTERVENTIONS EN MILIEU SCOLAIRE

Madame Baudet, adjointe au Maire en charge des affaires scolaires, indique que l'école sollicite de la commune la prise en charge des frais liés l'apprentissage de la danse avec la Compagnie l'Ame son, pour un montant total TTC de 2000€.

Les élus acceptent la prise en charge par la commune de cette activité.

COMPTE-RENDU DU CONSEIL D'ECOLE DU 2 NOVEMBRE ET DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU SOU DES ECOLES

Conseil d'école :

140 élèves cette année, dont 60 en maternelle et 80 en élémentaire

Pas de classe découverte compte-tenu des incertitudes liées à la situation sanitaire actuelle

Le projet d'école a pour thème les oiseaux (sortie possible au parc des oiseaux, atelier avec la CCSB...)

Les séances de piscine sont toujours assurées

Le projet basket est annulé et un partenariat avec la médiathèque de la commune est envisagé

Les enseignantes souhaiteraient qu'un nom soit attribué à l'école, en lien avec le projet de cette année à savoir les oiseaux et souhaiteraient également pouvoir repeindre la fresque située sous le préau (plutôt année scolaire 2021-2022).

Compte-rendu de l'assemblée générale du sou des écoles :

La situation sanitaire de cette année n'a pas permis à l'association d'organiser ses manifestations habituelles telles que la randonnée. Aussi, des ventes avec simple retrait sont prévues afin de maintenir les finances de l'association.

Un bilan de la cantine a également été réalisé : 12 268 repas servis (seuil de rentabilité à 13000 repas), les repas sont facturés 3.80€ aux parents, 17730€ de dépenses et 13600€ de recettes

RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE

adduction d'eau : service intercommunal exploité en délégation par une entreprise privée, SUEZ, dont le contrat arrive à son terme le 31/12/2031

Population desservie : 17 561 habitants

Nombre d'abonnés : 7 678, dont 772 à Quincié-en-Beaujolais

Eaux brutes : prélevées à 100% dans les eaux souterraines, soit 1 274 026 m3, pas d'eaux brutes achetées

Eaux traitées achetées par le syndicat : 13 655 m3

Volumes vendus :

-aux abonnés : 721 454 m3

-à d'autres services (SIVU des Grosnes et du Sornin) : 161 098 m3

Linéaire du réseau de canalisations du service public d'eau potable : 399.50 km, sur ces 5 dernières années, 18 km de linéaire de réseau ont été renouvelés.

Tarification : une part pour la collectivité, une part pour le syndicat et la dernière constituée de taxes et redevances
Prix au m3 au 1er janvier 2020 : 4.23€

Une télérelève est en place depuis fin 2019 avec un retour d'index journalier

Total des recettes de vente d'eau au 31/12/2019 : 2 673 152€

Pour 2019, l'indice linéaire des pertes d'eau est de 2.55m3/j/km

Investissements financés :

-abaissement progressif des branchements en plomb

-charges financières (montants des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire) : 1 741 629€

-état de la dette du service (montant remboursés en 2019) : 167 745€, encours de la dette : 3 175 730€

-amortissements : 659 262€

En 2019, le service a reçu 15 demandes d'abandon de créances et en a accordé 10, qui représentent 1 037.74€

Monsieur le Maire rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales impose, par ses articles D.2224-1 à D.2224-5, de réaliser un rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'Alimentation en Eau Potable.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 6 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération.

Ce rapport est public et permet d'informer les usagers du service.

Après présentation de ce rapport, le conseil municipal :

ADOpte le rapport sur le prix et la qualité du service public d'Alimentation en Eau Potable établi par le SIEVA (Syndicat intercommunal des eaux de la vallée d'Ardières).

29EME TOUR DU BEAUJOLAIS CYCLISTE

La commune devait accueillir le départ de cette course au mois de juin de cette année, laquelle a été bien entendu annulée en raison de la crise sanitaire que nous traversons.

La commune est de nouveau sollicitée par le comité d'organisation pour être commune de départ lors de la prochaine édition, à savoir le 13 juin 2021.

Les élus ont connaissance que l'accueil de cette course implique une participation de la commune à hauteur de 2 000€.

Après avoir entendu les explications de Monsieur le Maire, les membres du conseil municipal à l'unanimité :

-**ACCEPTENT** d'accueillir le départ du 29^{ème} tour du Beaujolais cycliste le 13 juin 2021

-**INDIQUENT** que la somme de 2000€ à la charge de la commune sera inscrite au budget primitif 2021

-**CHARGENT** Monsieur le Maire de signer tout document en lien à ce dossier.

COLIS OFFERT AUX AINES POUR LES FETES DE FIN D'ANNEE

Les élus souhaitent maintenir cette tradition dont le but est de créer du lien avec la population sénior, en dépit de la situation sanitaire et de la contrainte d'annuler le goûter organisé pour les fêtes.

Christophe FRANCHET, vice-président de la commission fêtes, en réunira les membres afin de faire des propositions de contenus des colis.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

*récapitulatif des coûts liés à la pandémie de Covid19 : 6 443,09€ (fournitures) et réduction de recette de 800€ (diminution du montant de la location du bar-restaurant pendant la période de fermeture du premier confinement)

*coûts et recettes de la garderie périscolaire (sur l'année civile) :

- en 2019 : 13 108,65€

- coût agents en 2019 : 11 375,04€

Soit un « gain » net de 1 733,61€

*départ adjoint technique (poste adjoint technique polyvalent espaces verts) : un appel à candidature va bientôt être lancé

*montant du FNGIR : fonds national de garantie individuelle des ressources (instauré depuis 2010 pour compenser les pertes liées à la réforme de la fiscalité professionnelle à savoir la suppression de la taxe professionnelle) : 34 020€ (toujours la même somme)

*bornes de recharge pour les véhicules électriques mises en place par la CCSB, L'opérateur IZIVIA en a la gestion, se rendre sur leur site internet pour connaître les points de recharge dans le secteur

*motion rédigée par la CCSB en soutien au commerce local suite à ce nouveau confinement

*remerciements de l'amicale des donneurs de sang pour le versement de leur subvention annuelle

*peinture bancs salle polyvalente pendant ce nouveau confinement, finir l'accessibilité (bandes podotactiles)

*nettoyage tennis couvert : dans l'attente de la totalité des devis sollicités

*Cédric VAILLANT, conseiller municipal, dresse un compte-rendu des réunions qu'il a organisées ou auxquelles il a participé :

-CCSB : réunion sur les mobilités actives dont le but est de promouvoir la pratique du vélo, avec

notamment des réflexions sur les conditions d'accès à la voie verte depuis le haut du village notamment (problématique pour traverser la voie départ. Un audit a été réalisé et des propositions d'aménagements seront présentées. Des arceaux pour vélo supplémentaires ont été commandés par la commune.

-Monsieur Vaillant a organisé une réunion en mairie regroupant des personnes connaissant bien les sentiers pédestres, équestres et de trail dont le but est de maintenir l'ensemble des circuits existants. Il s'agit dans un premier temps de dresser un état des lieux (balisage, poteaux...) et de remédier aux dysfonctionnements puis dans un second temps d'organiser des campagnes d'entretien (problème des moyens techniques et humains à résoudre)

*Guy RAVE, adjoint au Maire, indique que des travaux de réparation de l'horloge du clocher sont en cours et que ceux-ci devront être suivis d'un grand nettoyage. Les lieux ont en effet été notamment souillés par les fientes de pigeons.

Pour ce qui concerne le local voirie, une prise de cote a été réalisée afin qu'un devis adéquat puisse être sollicité pour l'installation d'une serre.

*Christophe FRANCHET, vice-président de la commission fêtes, indique qu'il s'est rapproché de l'ARCOQUIN pour ce qui concerne les décorations du village pour les fêtes de fin d'année. Une réunion de la commission concernée sera organisée très bientôt. Les sapins (à distribuer aux commerçants notamment) seront commandés.

*Marathon de la biodiversité : la commune a demandé à participer. Le service développement durable de la communauté de communes s'est rendu sur les lieux proposés par les élus (cheminement piéton qui descend au tennis couvert et pré des grandes granges) et la commune est à ce jour dans l'attente des lieux et du linéaire de plantations retenus.

*Sélection des vins de la commune : un inventaire du stock devra être réalisé. Il faudra probablement se fournir en crémant.

*Voirie : Maryse CHETAILLE, adjointe au Maire en charge de la voirie, indique que des devis ont été remis par le cabinet Oxyria pour les projets suivants :

-création de deux plateaux ralentisseurs au niveau de la route des 4 chemins, estimés à 10 484€ TTC

Les élus pensent qu'un seul plateau serait suffisant et, avant de prendre une décision définitive, préfèrent attendre que les travaux de construction des maisons neuves du secteur soient achevés. Un devis pour des marquages au sol a également été sollicité. Une rencontre avec les riverains sera organisée avant qu'une décision soit prise.

-les Jacquets : création de places de stationnement sur la chaussée pour réduire la vitesse des véhicules, déplacement du panneau d'agglomération (extension de la zone agglomérée pour faire entrer les véhicules plus tôt dans une « zone 50 ») et demande d'un devis pour la création d'une chicane

-lotissement les Jacquets : la commune est toujours dans l'attente d'un devis pour le marquage au sol de places de stationnement. Aucune décision ne sera prise sans concertation préalable des riverains.

*Monsieur le Maire indique que, dans le cadre de la succession de la famille Jacôme, Maître Le Cacheux (notaire à Beaujeu) relate les termes de la convention de servitude signée entre la commune et la famille susmentionnée en date du **28 octobre 1991**. Cette convention prévoit que la commune, propriétaire de la parcelle AH 217, est tenue dès réquisition par les conjoints Jacôme, de créer une voie de 4 mètres de large pour accéder à la parcelle AH 214.

*Monsieur le Maire indique qu'une réunion s'est tenue en octobre, en présence d'élus et de membres de la profession viticole et de représentants de l'association bien vivre ensemble en Beaujolais, visant à dresser un point sur les conditions d'épandage des produits phytopharmaceutiques autour des lieux sensibles.

FIN DE SEANCE

Approbation du procès-verbal :

	<u>Elu présent à la séance</u>	<u>Signature</u>
MICHAUD Daniel	x	
BAUDET Nadine	x	
DESCOMBES Gérard	x	
CHETAÏLLE Maryse	x	
RAVE Guy	x	
LAGNEAU Jeannine	x	
BURNICHON Jean-Pierre	x	
SAINT DIDIER Richard	x	
VAILLANT Cédric	x	
DUCROT Séverine	x	
DARSON Barbara	x	
CONDEMINE Loïc	x	
LAFOND Florence		
FRANCHET Christophe	x	
BINE Marylou		